



Filiale du Groupe BGFIBank



LE RISQUE MAÎTRISÉ, L'AVENIR ASSURÉ



# EXCELLENCE 2020 EN PERSPECTIVE

---

RAPPORT ANNUEL 2014

# Sommaire rapport annuel 2014

**Le mot du président  
du conseil d'administration** 1

**ASSINCO en un coup d'œil** 2

- > Les points forts et les atouts 2
- > Les chiffres clés 3
- > La composition du capital d'ASSINCO 4
- > Les organes de gouvernance 4
- > L'organigramme d'ASSINCO 5

**Les faits marquants de l'exercice écoulé** 6

+ **APERÇU** La réforme du système d'indemnisation  
du préjudice corporel

**Les perspectives - Excellence 2020** 7

**L'organisation de la gouvernance  
d'ASSINCO S.A.** 8

- > Les instances de gouvernance  
d'ASSINCO S.A. 8

**Le rapport financier** 10

- > Comparaison des bilans aux  
31 décembre 2013 et 2014 10
- > Compte d'exploitation générale  
au 31 décembre 2014 12
- > Compte général de pertes et profits  
au 31 décembre 2014 13
- > Les engagements règlementés et  
leur couverture - dommage 14
- > Calcul de la marge de solvabilité -  
dommage 15
- > Rapports du commissaire aux comptes 16

**Les réseaux d'ASSINCO** 17

- > Réassureurs et partenaires  
internationaux 17
- > Intermédiaires au Gabon 17
- > Membres du réseau Globus 17



# Le mot du président du conseil d'administration

L'exercice 2014 a été caractérisé par un contexte contrasté pour la compagnie.

Le renforcement du contrôle interne s'est poursuivi avec l'assistance de BGFH Holding Corporation et un nouveau plan stratégique 2015-2017 a été validé en conseil, conformément au projet d'entreprise EXCELLENCE 2020 du Groupe BGFHBank.

Au niveau de la gouvernance, Madame Ndené, Directeur Général en poste depuis 18 ans, quittera ses fonctions au 30 avril 2015. Sous sa gestion, la compagnie est passée d'un capital social de départ de 700 millions de francs CFA, à un niveau de fonds propres supérieur à 10 milliards de francs CFA. Et ce, tout en maintenant une rentabilité annuelle pour les actionnaires de 15% minimum.

Elle sera remplacée par Monsieur Wane, Directeur Général adjoint depuis le second semestre 2014 et en charge de la direction technique de la société depuis 2010.

S'agissant de l'exploitation au titre de l'exercice 2014, nous avons maintenu la croissance du chiffre d'affaires avec un taux de progression de 6% (17 637 millions de francs CFA en 2014 contre 16 602 millions en 2013), progression portée par des risques de pointe que notre solidité financière et notre réseau de réassureurs internationaux nous permettent d'appréhender. Le chiffre d'affaires connaît une croissance ralentie, en raison de l'échéance du délai consenti par la circulaire n°00003/CIMA/CRCA/PDT fixant au 31 décembre 2014 la date limite pour l'apurement des primes arriérées des sociétés d'assurance; un montant total de 890 millions de francs CFA a été annulé pour cause d'impayés.

Dans le même temps, notre capital social est passé par incorporation des réserves, de 3 à 5 milliards de francs CFA à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2014, entraînant de facto une majoration de la valeur nominale de l'action de 150 000 à 250 000 francs CFA.

“ Notre choix stratégique orienté vers des niches insuffisamment exploitées localement et les synergies commerciales avec les autres filiales du Groupe BGFHBank qui se mettent progressivement en place, permettent d'envisager une opportunité de croissance encore plus grande, dans une dynamique de développement hors de nos frontières, propulsée par la force du groupe. ”

Par ailleurs, le dividende 2014 par actions s'élève à 20 000 francs CFA, en baisse de 50% par rapport à 2013, compte tenu de l'environnement économique et réglementaire.

Le respect de nos ratios prudentiels, et particulièrement le bon niveau du ratio combiné (82,44% en 2014; 81,11% en 2013), attestent de la bonne tenue de nos fondamentaux.

Richard Auguste Onouvié

# ASSINCO en un coup d'œil

Filiale à 60 % de BGFH Holding Corporation, ASSINCO est présente au Gabon dans les activités de l'incendie, accidents, risques divers et transports (IARDT) ainsi que du crédit-caution.

Elle est active sur trois segments de clientèle :

- les gros risques industriels et commerciaux,
- le marché des PME/PMI,
- les particuliers.

“ ASSINCO est la première compagnie IARDT au Gabon par le niveau de son capital (5 milliards de francs CFA). Ses fonds propres dépassent le cap des 10 milliards de francs CFA. ”

## Les points forts et les atouts

- Des actifs immobiliers importants avec de nouvelles acquisitions prévues en 2015;
- Un capital humain de qualité, jeune mais expérimenté et fidèle;
- Une bonne notoriété dans la profession, entre autres auprès de FEGASA, FANAF, CIMA, courtiers et réassureurs internationaux;
- La force d'un réseau d'une dizaine de courtiers dont deux de dimension internationale : Ascoma Gabon et Gras Savoye Gabon;
- Son intégration depuis 2007 dans le réseau international Globus (voir ci-dessous) lui permettant de couvrir durablement les risques de pointe des grandes entreprises multinationales;
- Son réseau international de réassureurs lui offrant les capacités requises pour opérer sur les risques de pointe tout en respectant les ratios prudentiels;
- Le soutien du groupe bancaire international BGFIBank reconnu pour sa solidité financière et la qualité de sa gouvernance;
- Un conseil d'administration puissant, influent et réactif;
- Des opportunités de croissance grâce aux synergies commerciales avec les filiales bancaires du Groupe BGFIBank pour favoriser l'éclosion de techniques et de produits de la bancassurance.



GLOBUS est un réseau fédéré de plus d'une trentaine de compagnies d'assurances africaines. Il propose une offre globale d'assurances dans une Afrique multilingue avec des polices et des cotations harmonisées. Centre de compétences transnationales, premier réseau d'assurances panafricain, GLOBUS se positionne comme un interlocuteur unique en matière d'assurances pour des pays ayant des droits des sociétés et des législations différentes. ([www.globus-network.com](http://www.globus-network.com))

## Les chiffres clés

(en XAF millions)

	2012 XAF	2013 XAF	2014 XAF
	12 551	16 602	17 637
Primes acquises	12 837	15 825	18 656
Charge de sinistres	4 616	5 570	7 753
Charge de commissions	2 156	2 634	2 684
Résultat de réassurance (en faveur des réassureurs)	2 727	4 243	4 428
Résultat technique	3 336	3 377	3 625
Résultat de placement	686	784	952
Frais généraux	2 540	3 296	3 375
<b>Résultat net</b>	<b>1 208</b>	<b>1 153</b>	<b>808</b>
Actifs de placement	20 624	22 056	21 079
Ratio S/P brut de réassurance	35,96%	35,20%	42,32%
Ratio S/P net de réassurance	40,75%	45,39%	48,24%
Coût d'acquisition	37,43%	35,72%	34,20%
Rentabilité des placements	3,33%	3,41%	4,51%
Taux de commissions	17,17%	15,86%	15,22%
<b>Ratio combiné (net de réassurance : S/P net + coût acquisition)</b>	<b>78,18%</b>	<b>81,11%</b>	<b>82,44%</b>

### Marge de solvabilité :

Conformément aux dispositions du code CIMA, en son article 433, la marge de solvabilité s'élève à (en XAF) :

- sur les primes .....1 949 millions
- sur les sinistres .....826 millions
- marge requise .....1 949 millions
- marge disponible .....5 878 millions
- marge de sécurité .....3 928 millions

Le taux de couverture de la marge de solvabilité d'ASSINCO est de 201,47% avant affectation (minimum réglementaire : 100%).

### La couverture des engagements réglementés :

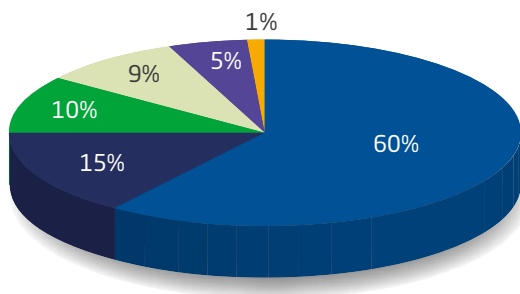
Conformément aux dispositions du code CIMA, les engagements réglementés s'élèvent à 13 685 millions de francs CFA et les actifs admis en représentation s'élèvent à 21 078 millions de francs CFA, soit un taux de couverture de 154,03% (min. 100%). Après application des critères de dispersion, ce taux est réduit à 101,06%.



## La composition du capital d'ASSINCO

Le capital de 3 milliards de francs CFA est réparti entre 6 actionnaires :

- BGFH Holding Corporation S.A.
- Delta Synergie
- Bossissi Finances
- Nahor Capital Investments
- Lekabi Investissements
- Le Temps des Moissons



## Les organes de gouvernance

### LA DIRECTION GÉNÉRALE



Eugénie NDEDE

- Administrateur directeur général Eugénie NDEDE
- Directeur général adjoint Ibrahima WANE, nommé directeur général le 7 avril 2015 suite au départ à la retraite de M<sup>me</sup> Eugénie NDEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Richard Auguste ONOVIET (Président)
- Claude AYO IGUENDHA
- Bossissi Finances
- Alexandre CHOUZENOUX
- Delta Synergie
- Christian KERANGALL
- Lekabi Investissements
- Emma MAISONNEUF
- Patricia Danielle MANON
- NAHOR Capital
- Eugénie NDEDE
- Henri-Claude OYIMA

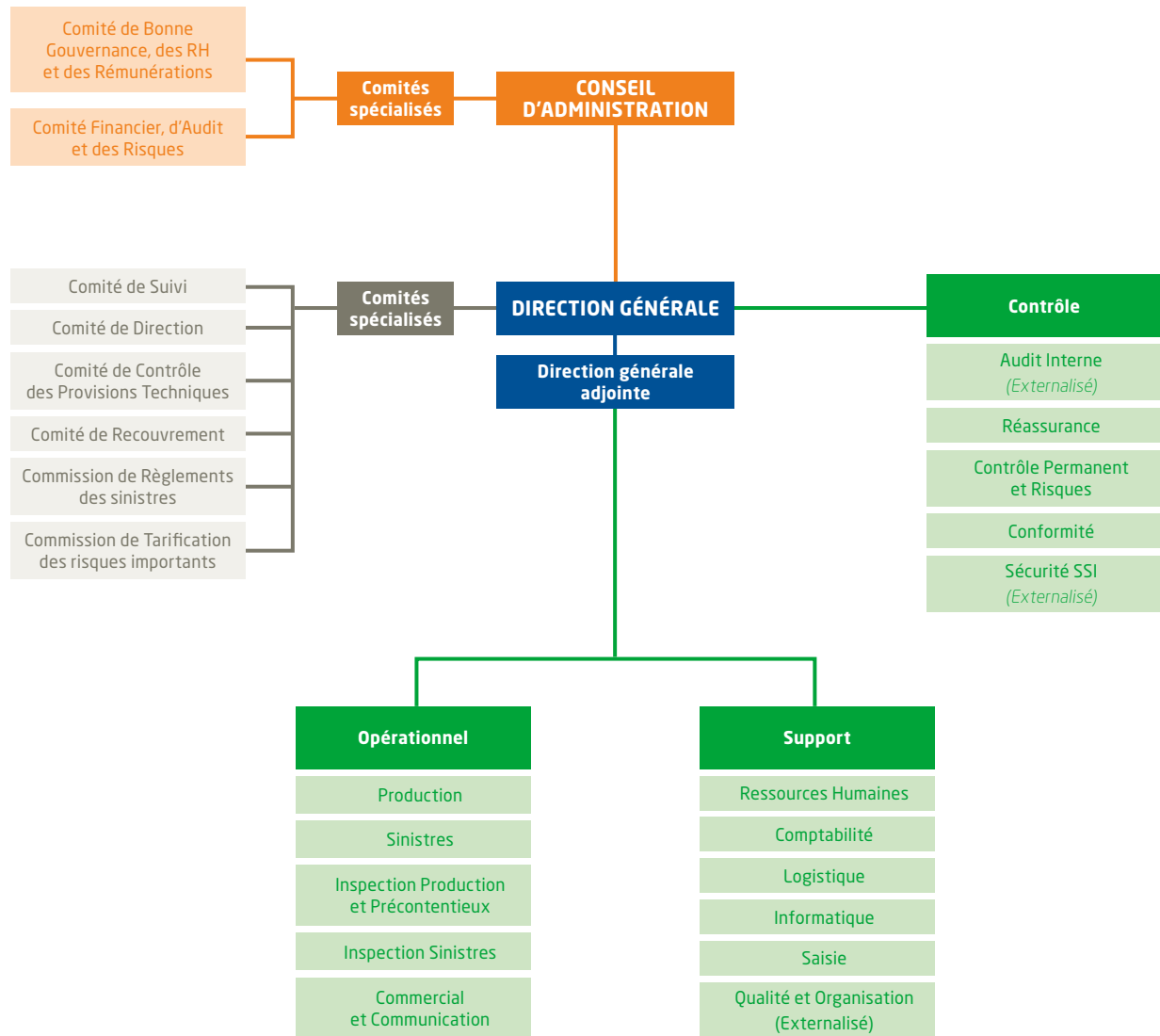


Le Comité de direction



Le Comité de suivi

# L'organigramme d'ASSINCO



# Les faits marquants de l'exercice écoulé

## Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal a eu lieu au cours des mois de février à avril 2014, portant sur les exercices 2010 à 2012.

Ce contrôle s'est soldé au mois d'octobre par un montant à payer de 200 millions CFA, réglé en novembre 2014.

## Locaux

Le bail de l'immeuble Concorde cédé par BGFIBank a permis de désengorger les bureaux par l'externalisation de la saisie back office et du service commercial. La réception provisoire des locaux a été effectuée début juillet 2014.

## Effectifs

- Le poste de contrôleur permanent a été pourvu par l'ancien assistant du chef comptable, présent au sein de l'entreprise depuis décembre 2008.
- Le directeur technique a été promu au poste de directeur général adjoint, en charge de la direction technique, lors du conseil d'administration d'août 2014.
- L'ISR des employés (non cadres) a été externalisé auprès de la compagnie Ogar Vie.
- L'assurance santé du personnel a été placée chez Ogar, via le courtier Ascoma.

## Formations

Outre les séminaires métiers groupe, certains salariés ont participé aux séminaires FANAF et COFACE.

Un programme de formations en ligne a été mis en place avec le prestataire tunisien ATS. Les deux modules sélectionnés pour le dernier trimestre 2014 et pour l'ensemble du personnel sont : « les fondements de l'assurance » et « le contrat d'assurance ». Les premiers résultats sont encourageants.

## Contrôle interne

Deux revues d'audit ont été effectuées sur la période par l'inspection générale de BGFH Holding Corporation : revue de la gouvernance au mois de juin et revue des comptes au mois d'août. Ces revues n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

Conformément au plan d'action, le cabinet SOREC a effectué sa revue des provisions pour sinistres en suspens. Cette revue externalisée avait pour but de :

- revoir et mettre à jour les procédures de gestion des sinistres, après diagnostic ;
- réviser et ajuster le montant des provisions pour sinistres en suspens ;
- s'assurer de la conformité de la gestion et des évaluations à la réglementation CIMA ;
- rationaliser la gestion de la charge de sinistres en rappelant les meilleures pratiques aux opérationnels de ce service

Les conclusions de cette revue permettront d'optimiser la gestion des sinistres et sa conformité avec les exigences réglementaires pour une meilleure satisfaction des assurés et tiers victimes ainsi qu'une meilleure rentabilité et optimisation du résultat technique.

## Réglementation

Le nouveau régime de la CNAMGS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale du Gabon) est entré en vigueur au second semestre. Il impacte à la hausse les frais de personnel par la hausse des cotisations patronales.

De nouvelles dispositions du Code CIMA sur l'indemnisation des victimes des accidents de la circulation sont entrées en vigueur. Elles visent deux objectifs (règlement 002/CIMA/PCMA/PCE/2014) :

- l'augmentation du niveau des indemnités allouées aux victimes directes et/ou indirectes ;
- l'accélération des règlements des indemnités aux victimes.



## APERÇU La réforme du système d'indemnisation du préjudice corporel

Les nouvelles dispositions portant sur la réforme du système d'indemnisation du préjudice corporel sont mises en application depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Ces nouvelles dispositions du code CIMA sur l'indemnisation des victimes des accidents de la circulation visent deux objectifs :

- l'augmentation du niveau des indemnités allouées aux victimes directes et/ou indirectes;
- l'accélération des règlements des indemnités aux victimes.

### 1. L'augmentation du niveau des indemnités

Cette augmentation se manifeste à deux niveaux : le relèvement des plafonds d'indemnités et l'augmentation du nombre des bénéficiaires des indemnités.

Le préjudice économique des ayants droit est caractérisé par la suppression de la table de conversion dont l'âge limite le paiement de la rente est fixé à 21 ans; la capitalisation est portée à 25 ans pour les descendants poursuivant des études. Ceci augmente le nombre des bénéficiaires de l'indemnité due au titre du préjudice économique et les indemnités à allouer aux mineurs au titre de ce chef de préjudice. Avec pour incidence la prise en compte des salariés du propriétaire du véhicule responsable de l'accident.

L'ancienne disposition de l'article 206, alinéa 2, du code CIMA excluait les salariés ou préposés de l'assuré, pendant l'exercice de leur service, des indemnités corporelles.

Suivant l'article 206 modifié, l'exclusion ne concerne désormais que les chefs de préjudice excédant les indemnités prévues par le code CIMA. Ils sont donc pris en compte dans la liste des victimes indemnisables.

### 2. Les modifications pour accélérer la cadence de règlement des sinistres corporels (cf. article 236).

- Sanctions de l'absence d'offre d'indemnité et de l'offre tardive (5% de l'indemnité globale par mois de retard à compter de l'expiration du délai et jusqu'au jour de l'offre devenue définitive).
- Délai de paiement et intérêts de retard - Pour contraindre les compagnies à effectuer les paiements des sommes convenues dans les délais requis, il a été proposé que les sommes non versées produisent de plein droit un intérêt de retard égal à 5% par mois indépendamment de la réclamation de la victime.
- Ces intérêts sont versés directement à la victime en même temps que le principal. Ils doivent être pris en compte dans le cadre de l'évaluation des PSAP.

## Les perspectives – Excellence 2020

Les perspectives de développement s'avèrent des meilleures dans le cadre bien compris et partagé du projet d'entreprise du Groupe BGFIBank « Excellence 2020 ».

Quatre axes stratégiques de l'excellence y sont précisés comme autant de fondamentaux :

1. **L'excellence commerciale** orientée clients et métiers,
2. **L'excellence humaine** à travers le partage des valeurs du groupe, le renforcement des compétences et la qualité des talents,
3. **L'excellence organisationnelle** en vue d'optimiser la gouvernance,
4. **L'excellence prévisionnelle** focalisée sur la gestion et la maîtrise des risques.

Outre les importants investissements immobiliers autorisés par le conseil d'administration, les perspectives 2015 se déclinent également comme suit :

- le respect des ratios de solvabilité réglementaires (états CIMA C4 : couverture des engagements réglementés et C11 : marge de solvabilité); soit un taux minimum de 100%;
- le recouvrement des créances;
- la rentabilité des fonds propres : 15% minimum;
- la croissance du résultat technique et des profits.

# L'organisation de la gouvernance d'ASSINCO S.A.

Depuis son affiliation au Groupe BGFIBANK, ASSINCO a adopté les principes d'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques promues par le groupe. Objectif : créer de la valeur pour les assurés, le personnel, les actionnaires et l'ensemble des autres parties prenantes à ses activités.



## Les instances de gouvernance d'ASSINCO S.A.

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de douze administrateurs conformément aux statuts. Il se réunit au moins à trois reprises au cours d'un exercice :

- une session au premier trimestre pour arrêter les comptes de l'exercice précédent;
- une session au terme du premier semestre pour évaluer les réalisations à mi-parcours et les prévisions de clôture de l'exercice;
- une session budgétaire en fin d'année.

Le conseil d'administration garantit la cohérence des actions de la direction générale et s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires\* ainsi que de l'application des décisions du conseil et des recommandations des diverses missions d'audit.

L'organe de surveillance a créé des comités spécialisés, composés d'administrateurs, afin de renforcer sa mission :

- le comité financier, d'audit et des risques,
- le comité de bonne gouvernance et des ressources humaines.

\* Organe de régulation : CIMA – Confédération Interafricaine des Marchés d'Assurance / Référentiel légal, juridique et comptable : OHADA

### L'organisation exécutive d'ASSINCO

► LA DIRECTION GÉNÉRALE S'APPUIE SUR UN PÔLE OPÉRATIONNEL, UN PÔLE SUPPORT ET UN PÔLE CONTRÔLE.

**Le pôle opérationnel** vient en appui de la direction générale, notamment en matière d'actions et pratiques commerciales et techniques, et réalise des prestations à destination des assurés et tiers victimes.

Composition du pôle opérationnel :

- la direction technique,
- le service production,
- le service sinistre,
- le service commercial et développement,
- le service inspection.

**Le pôle support** fournit les ressources nécessaires pour la réalisation des prestations envers les assurés et tiers victimes.

Composition du pôle support :

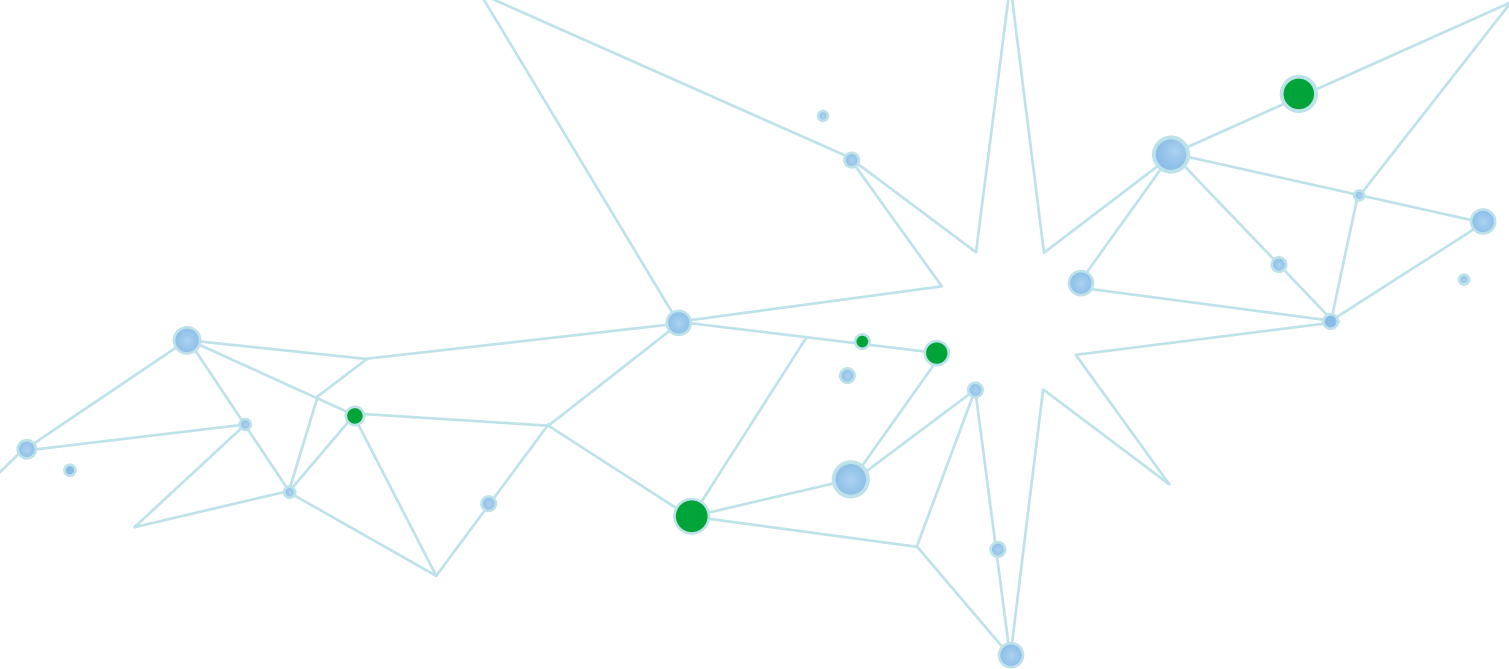
- la direction administrative et comptable,
- le service informatique,
- le service ressources humaines,
- le service logistique.

**Le pôle contrôle** s'assure du bon fonctionnement des activités et de la maîtrise des risques.

Composition du pôle contrôle :

- le département réassurance et contrôle de gestion
- le service du contrôle permanent
- les services conformité, sécurité et audit interne

Ces activités sont directement rattachées à la direction générale.



► **LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE EXÉCUTIF D'ASSINCO EST ORGANISÉ PAR LA TENUE ET L'APPLICATION DES DÉCISIONS DE SIX COMITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.**

1. **Le comité de direction** regroupe tous les directeurs ainsi que le chef de département réassurance et contrôle de gestion. Il se réunit une fois par mois et traite de toutes les activités et résultats de la compagnie d'assurance. Il suit notamment la formation du résultat technique : respect de la politique de souscription et tarification, commissionnement des intermédiaires, sinistralité par branche et résultat de réassurance. Mais également les problématiques financières de placement, gestion de trésorerie et autres risques juridique, fiscal, réglementaire.
2. **Le comité de suivi** regroupe tous les directeurs et chefs de service. Il se réunit une fois par semaine. Ce comité est une revue transversale de l'activité permettant des échanges sur le déploiement des politiques de la compagnie, le pilotage des projets, les problématiques techniques, les résultats commerciaux et financiers.
3. **Le comité de recouvrement** regroupe tous les directeurs ainsi que le chef de département réassurance et contrôle de gestion, le chef comptable, l'inspecteur production, le contrôleur permanent ainsi que le comptable chargé du recouvrement. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il statue sur les actions de recouvrement, provisions et annulation de primes et/ou de créances.
4. **Le comité de provisions pour sinistres à payer** regroupe tous les directeurs et le chef de département réassurance et contrôle de gestion, ainsi que les responsables du service sinistres. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il analyse et gère tous les dossiers de sinistres en suspens majeurs ou présentant une importante antériorité, ainsi que les recours, impactant la charge de sinistre de la compagnie.
5. **Le comité de contrôle interne** regroupe tous les directeurs, le chef de département réassurance et contrôle de gestion, ainsi que le contrôleur permanent, le responsable informatique et les inspecteurs sinistre et production. Il se réunit une fois par trimestre, sous la supervision de la direction générale.
6. **Le comité permanent de concertation économique et sociale** réunit, autour de la direction générale, l'assistant ressources humaines et les délégués du personnel. Il traite les questions liées à l'épanouissement des ressources humaines et au climat social dans la compagnie. Il se réunit une fois par semestre.



# Le rapport financier

## Comparaison des bilans aux 31 décembre 2013 et 2014

(en francs CFA)

ACTIF	montants nets 2013	montants bruts	amortissements et provisions	montants nets 2014
Frais et valeurs incorp. immobil.	28 657 501	459 962 218	430 782 968	29 179 250
Terrains	308 550 000	308 550 000	0	308 550 000
Immeubles	355 167 645	879 201 390	567 993 813	311 207 577
Autres immobilis. corporelles	221 896 880	713 670 950	509 345 361	204 325 589
Immob. en cours av. et acomptes	133 267 379	376 795 920	0	376 795 920
Créances immobilisées	525 704 573	572 559 305	0	572 559 305
Titres de participation	2 359 859 300	2 992 909 300	341 800 000	2 651 109 300
Bons d'équipement	0	0	0	0
Autres titres	9 540 454 583	8 148 780 000	0	8 148 780 000
<b>s/ total actif immobilisé</b>	<b>13 473 557 861</b>	<b>14 452 429 083</b>	<b>1 849 922 142</b>	<b>12 602 506 941</b>
Provisions s/ primes	1 256 905 489	839 810 036	0	839 810 036
Provisions s/ sinistres	827 097 328	1 396 781 870	0	1 396 781 870
Autres provisions	1 555 396 518	2 293 112 376	0	2 293 112 376
<b>Provisions techniques s/ cessions</b>	<b>3 639 399 335</b>	<b>4 529 704 282</b>	<b>0</b>	<b>4 529 704 282</b>
Comptes courants des réassureurs	808 070 812	1 571 267 746	0	1 571 267 746
Comptes courants des courtiers	554 647 766	138 172 078	0	138 172 078
Créances sur les assurés	4 079 482 214	1 570 968 834	409 591 904	1 161 376 930
Personnel	2 439 084	1 541 139	0	1 541 139
État	0	44 042 208	0	44 042 208
Débiteur divers	26 066 233	47 536 722	0	47 536 722
Comptes de régularisation	406 154 514	393 174 434	0	393 174 434
Chèques et coupons à encaisser	0	0	0	0
Banques et chèques postaux	9 493 151 731	9 111 106 440	0	9 111 106 440
Caisse	3 677 041	2 528 999	0	2 528 999
<b>s/total réalisable disponible</b>	<b>15 373 689 395</b>	<b>12 880 338 600</b>	<b>409 591 904</b>	<b>12 470 746 696</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>32 486 646 591</b>			<b>29 602 957 919</b>

<b>PASSIF</b>	<b>montants nets 2013</b>	<b>montants nets 2014</b>
Capital appelé versé	3 000 000 000	5 000 000 000
Capital appelé non versé	0	0
Réserve légale	400 000 000	0
Réserves sur plus value à réinv.	5 739 180 000	5 739 180 000
Réserve facultative	1 180 000 000	0
Report à nouveau	165 187 118	98 961 320
<b>s/total fonds propres</b>	<b>10 484 367 118</b>	<b>10 838 141 320</b>
Provisions pertes et charges	5 786 379	0
<b>s/total pertes et charges</b>	<b>5 786 379</b>	<b>0</b>
Dépôts des réassureurs	1 169 507 369	1 615 404 955
<b>s/total dettes à long et moyen terme</b>	<b>1 169 507 369</b>	<b>1 615 404 955</b>
Primes	2 052 851 278	1 490 785 154
Sinistres	10 393 137 936	11 238 866 378
Annulation de primes	456 845 331	0
<b>s/total provisions techniques</b>	<b>12 902 834 545</b>	<b>12 729 651 532</b>
Comptes courants des réassureurs	2 782 100 855	599 705 127
Comptes courants des courtiers	2 479 073 036	1 457 210 388
Comptes courants agents assurés	105 949 422	17 272 617
Personnel	165 583 137	181 600 405
État	967 753 468	796 520 553
Actionnaires	43 177 700	91 491 723
Créditeurs divers	52 381 298	150 080 422
Compte de régularisation de la gestion	174 358 062	317 623 558
Chèques à encaisser	0	0
Banques	0	0
<b>s/total exigible à moyen et court terme</b>	<b>6 770 376 978</b>	<b>3 611 504 793</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 153 774 202</b>	<b>808 255 319</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 486 646 591</b>	<b>29 602 957 919</b>



# Compte d'exploitation générale au 31 décembre 2014

(en francs CFA)

DÉBIT	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>Charges de sinistres nettes de recours</b>			
Prestations et frais payés	6 907 355 791	2 160 098 563	4 747 257 228
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	11 704 007 009	4 323 503 497	7 380 503 512
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	10 733 649 291	2 891 473 506	7 842 175 785
Prestations et frais de l'exercice	7 877 713 509	3 592 128 554	4 285 584 955
Charges de commissions	2 684 379 624	1 710 777 399	973 602 225
<b>Autres charges</b>			
Frais du personnel	1 155 816 751		
Impôts et taxes	411 717 211		
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 014 820 192		
Transports et déplacement	34 999 796		
Frais divers de gestion	395 085 831		
Dotations aux amortissements	156 953 990		
Dotations aux provisions	161 464 370		
Autres charges de l'exercice	3 330 858 141		
Commissions et autres charges	6 015 237 765	1 710 777 399	4 304 460 366
Charges de placements sur titres			
Frais financiers sur immeubles de placement			29 130 043
Autres frais			44 496 580
Dotation aux amortissements des valeurs de placement			
<b>Solde créditeur</b>			<b>1 201 721 859</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9 865 393 803</b>

CRÉDIT	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
<b>Primes</b>			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	17 637 069 810	9 353 946 144	8 283 123 666
À ajouter : provisions de primes à l'ouverture de l'exercice	2 603 491 797	1 344 662 004	1 258 829 793
À déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	1 624 969 761	967 767 664	657 202 097
Primes de l'exercice	18 615 591 846	9 730 840 486	8 884 751 363
Produits des placements sur titres	197 906 430		
Produits financiers sur immeubles de placement	40 981 035		
Autres produits	714 104 954		
<b>Autres produits</b>			
Subventions d'exploitation			
Produits accessoires	27 650 021		
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice	0		
<b>TOTAL</b>			<b>9 865 393 803</b>

# Compte général de pertes et profits au 31 décembre 2014

(en francs CFA)

DÉBIT	
Pertes d'exploitation de l'exercice	
Perte sur exercices antérieurs	519 112 363
Provisions pour moins-values, à la clôture de l'exercice	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
Dotations de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler)	
Dotations de l'exercice aux réserves réglementaires	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établ.	
Fonds d'établissement constitué	
Réserve pour fluctuations de change	
Dotations aux provisions pour pertes	
Dotations aux provisions pour dépréciation	
Pertes exceptionnelles	
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	
Pertes de change	
Sur cessions de monnaies étrangères	
Sur conversion de monnaies étrangères	
Subventions exceptionnelles accordées	
Autres pertes	
Impôts sur les bénéfices	176 370 698
Bénéfice ou excédent net total (solde créditeur)	808 255 319
<b>TOTAL</b>	<b>1 503 738 380</b>

CRÉDIT	
Profits d'exploitation de l'exercice	1 201 721 859
Profits sur exercices antérieurs	291 232 642
Provisions pour moins-values, à l'ouverture de l'exercice	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
Reprise sur provisions antérieures	5 786 379
Utilisation de provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles	
Profits exceptionnels	
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	0
Profits de change	
Sur cessions de monnaies étrangères	
Sur conversions de monnaies étrangères	
Profits résultant de subventions d'équipement	
Subventions d'équilibre reçues	
Autres profits	
Pertes ou insuffisance nette totale (solde débiteur)	
<b>TOTAL</b>	<b>1 503 738 380</b>

# Les engagements règlementés et leur couverture – dommage

(en francs CFA)

## I - Montant des engagements règlementés et leur couverture - dommage

1. Provisions pour risques en cours	1 490 785 154
2. Provisions pour sinistres à payer	11 238 866 378
3. Provisions mathématiques	0
4. Autres provisions techniques	0
5. Autres engagements règlementés	955 087 492

**Total des engagements règlementés 13 684 739 024**

II - Actifs représentatifs	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Obligations et autres valeurs d'État	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Obligations des organismes internationaux	628 780 000	628 780 000	628 780 000
Obligations des institutions financières	5 000 000 000	5 000 000 000	1 368 473 902
Autres obligations	0	0	0
Actions cotées	0	0	0
Actions des entreprises d'assurance	1 545 012 500	1 545 012 500	1 545 012 500
Actions et obligations des sociétés commerciales	2 626 096 800	2 626 096 800	2 626 096 800
Actions des sociétés d'investissement	0	0	0
Droits réels immobiliers	1 187 751 390	1 187 751 390	1 187 751 390
Prêts garantis	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0
Autres prêts	0	0	0
Dépôts en banque	9 091 091 197	9 091 091 197	5 473 895 610
<b>Sous-total 1</b>			
<b>Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées</b>	<b>21 078 731 887</b>	<b>21 078 731 887</b>	<b>13 830 010 202</b>
Avances sur contrat des sociétés vie			0
Recours admis (règlement n° 0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)			0
Primes ou cotisations de moins de trois mois des stés vie			0
Primes ou cotis. de moins d'un an des stés accident sauf transport			0
Primes ou cotisations de moins d'un an des branches transports			0
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement			0
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport			0
Créances sur les cédants			0
<b>Sous-total 2</b>			
<b>Ensemble des autres actifs admis en représentation</b>			<b>0</b>
<b>Total des actifs admis en représentation</b>			<b>13 830 010 202</b>
<b>Taux de couverture avant dispersion</b>			<b>154,03%</b>
<b>Taux de couverture après dispersion</b>			<b>101,06%</b>

## Calcul de la marge de solvabilité – dommage

(en francs CFA)

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS (art 337-1)	année 2012	année 2013	année 2014
1. Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000
2. La moitié de la fraction non versée du capital ou de la part restant à rembourser pour fonds d'établissement	0	0	0
3. Emprunt pour fonds social complémentaire	0	0	0
4. Réserves réglementaires ou libres	2 580 000 000	1 980 000 000	0
5. Bénéfices reportés et de l'exercice	165 187 118	118 961 321	907 216 639
6. Plus-values sur éléments d'actifs	0	0	0
7. Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés	0	0	0
8. Droit d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles	0	0	0
<b>9. Total (1+2+3+4+5+6+7+8)</b>	<b>4 745 187 118</b>	<b>5 098 961 321</b>	<b>5 907 216 639</b>
10. Pertes reportées et de l'exercice	0	0	0
11. Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement et de développement	0	28 320 000	28 890 151
12. Amortissement restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	1 012 501	337 501	289 099
<b>13. Total (10+11+12)</b>	<b>1 012 501</b>	<b>28 657 501</b>	<b>29 179 250</b>
<b>14. Marge disponible (9-13)</b>	<b>4 744 174 617</b>	<b>5 070 303 820</b>	<b>5 878 037 389</b>

CALCUL RÉGLEMENTAIRE	année 2012	année 2013	année 2014
<b>Méthode des primes (article 337-2 a)</b>			
a. Primes émises nettes d'annulations	12 551 511 523	16 602 958 750	17 637 069 390
b. Charges de sinistre nettes de réassurance	3 205 365 247	4 231 879 202	4 285 585 190
c. Charges de sinistre brutes de réassurance	4 616 759 568	5 569 478 213	7 753 084 153
d. Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	69,43%	75,98%	55,28%
e. Montant de primes retenu (a x 20%)	2 510 302 305	3 320 591 750	3 527 413 878
<b>f. Marge minimale (e x d)</b>	<b>1 742 875 202</b>	<b>2 523 098 687</b>	<b>1 949 808 925</b>
<b>Méthode des sinistres (article 337-2 b)</b>			
g. Charges de sinistre brutes des 3 dernières années	10 410 857 863	14 695 683 741	17 939 321 934
h. Charges de sinistre moyennes (g/3)	3 470 285 954	4 898 561 247	5 979 773 978
i. Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	69,43%	75,98%	55,28%
j. Montant de charge de sinistre retenu (h x 25%)	867 571 489	1 224 640 312	1 494 943 495
<b>k. Marge minimale (j x i)</b>	<b>602 345 316</b>	<b>930 523 411</b>	<b>826 343 114</b>
<b>l. Marge à retenir (si k &gt; f alors k sinon f)</b>	<b>1 742 875 202</b>	<b>2 523 098 687</b>	<b>1 949 808 925</b>

DÉTERMINATION DE LA MARGE	année 2012	année 2013	année 2014
<b>m. Surplus de marge (14-l)</b>	<b>3 001 299 415</b>	<b>2 547 205 133</b>	<b>3 928 228 464</b>
<b>n. Déficit de marge (l-14)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# Rapports du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la société ASSINCO s.a., Libreville

## Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- l'audit des comptes annuels de la société tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables au Gabon. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à examiner, sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes annuels. Il consiste également à évaluer les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables au Gabon, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables au Gabon, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada précité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de leur approbation.

### CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 438 de l'Acte Uniforme Ohada.

### CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC BGFI HOLDING CORPORATION (BHC)

Au cours de l'exercice 2014, BHC a facturé un montant total de FCFA 206 millions hors taxes à Assinco S.A au titre de l'assistance technique.

\*\*\*\*\*

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables au Gabon ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Libreville, le 24 avril 2015

Le commissaire aux comptes :

**PricewaterhouseCoopers**

Anaclet Ngoua, Expert-comptable agréé Cémac



# Les réseaux d'ASSINCO

## Réassureurs et partenaires internationaux

## Membres du réseau



### Réassureurs cessions légales



**AFRICA RE**  
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION



### Réassureurs internationaux



**Swiss Re**

**GLOBUS RÉ**



### Partenaires



## Intermédiaires au Gabon

Alliance  
Aria GA  
ARL  
Ascoma Gabon  
Assureurs Conseils Réunis (A.C.R.)  
Contact Assurance  
Gabonaise de Courtage d'Assurance (G.C.A.)  
GECAR  
Gras Savoye Gabon  
La Ruche Assureur Conseil  
SACAR  
SOLICAR

Algérie ..... SALAMA ASSURANCES  
Angola ..... A MUNDIAL SEGUROS  
Bénin ..... L'AFRICAIN DES ASSURANCES  
Botswana ..... PHOENIX  
Burkina Faso ..... SONAR IARD  
Burundi ..... BICOR S.A.  
Cameroun ..... ACTIVA ASSURANCES  
Congo Brazzaville ..... ASSURANCES GENERALES DU CONGO  
Côte-d'Ivoire ..... LA LOYALE ASSURANCES  
Egypte ..... ORIENT TAKAFUL INSURANCE  
Érythrée ..... NATIONAL INSURANCE CORPORATION  
OF ERITREA  
Gabon ..... ASSINCO  
Gambie ..... ROYAL INSURANCE  
Ghana ..... ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE  
Guinée Équatoriale ..... L'AFRICAIN DES ASSURANCES  
Guinée ..... UGAR - ACTIVA ASSURANCES  
Ile Maurice ..... MAURITIUS UNION ASSURANCE  
Kenya ..... JUBILEE  
Liberia ..... ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE  
Madagascar ..... ARO  
Malawi ..... GENERAL ALLIANCE INSURANCE LIMITED  
Mali ..... LAFIA  
Maroc ..... ATLANTA  
Mauritanie ..... N.A.S.R  
Mozambique ..... GLOBAL ALLIANCE SEGUROS INSURANCE  
Niger ..... N.I.A  
Nigeria ..... LEADWAY  
Ouganda ..... JUBILEE  
Rwanda ..... RADIANT  
Sao Tomé-et-Principe .... SAT  
Sénégal ..... SALAMA ASSURANCES  
Sierra Leone ..... ACTIVA INTERNATIONAL INSURANCE  
Soudan ..... UNITED INSURANCE COMPANY  
Sud soudan ..... NEW SUDAN INSURANCE COMPANY  
Tanzanie ..... JUBILEE  
Tchad ..... STAR  
Togo ..... FIDELIA ASSURANCES  
Tunisie ..... COMAR  
Zambie ..... PHOENIX  
Zimbabwe ..... NICOZ DIAMOND



Filiale du Groupe BGFIBank